



COUP DE POUSSE 2022

Améliorez les conditions d'accueil d'un géosite et valoriser les paysages

CAHIER DES CHARGES

Contexte

Depuis septembre 2014, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est bénéficiaire du label Géoparc mondial UNESCO.

L'objectif de cette labellisation est de créer une offre touristique sur le territoire, basée sur la découverte des patrimoines géologiques remarquables (géosites) et de raconter l'histoire de nos paysages désormais classés à l'UNESCO. Un inventaire conduit en 2013 a permis d'identifier 77 géosites sélectionnés pour leurs qualités esthétiques, touristiques, pédagogiques ou scientifiques. Parmi ces 77 géosites, 56 ont été présentés dans le dossier de renouvellement du label UNESCO. La plupart sont équipés en mobilier signalétique et en éléments d'interprétation mais beaucoup méritent encore une valorisation supplémentaire. La liste de ces géosites est disponible sur simple demande auprès du Parc des Monts d'Ardèche.

En parallèle, le Plan de Parc (partie intégrante de la Charte constitutive du Parc) identifie des « points de vue remarquables et cols », ponctuant pour la plupart des itinéraires remarquables, facteurs majeurs de découverte des paysages. À ces points de vue correspondent des objectifs et des engagements de préservation et de valorisation paysagère, patrimoniale et touristique.

De plus, le Plan de paysage, réalisé en 2017 sur l'ensemble du territoire du Parc, identifie des « entrées majeures sur le territoire de Parc » (notamment par les axes routiers structurants), pour lesquelles des objectifs de valorisation sont définis, comme la « préservation et/ou la ré-ouverture de points de vue participant à la mise en scène d'un territoire atypique ».

Ainsi, pour améliorer l'offre globale de découverte du territoire, en s'appuyant sur l'ensemble de ces sites stratégiques pré-identifiés, de nouveaux aménagements doivent être envisagés afin de garantir leur vocation d'accueil. Ces interventions qualitatives, de préférence avec une « signature Parc » (à travers la signalétique, un vocabulaire et une qualité de mobilier, etc.), permettront au visiteur de reconnaître l'appartenance à un territoire Parc, tout en accédant à des informations sur les patrimoines présents.

Enfin, les acteurs du territoire partagent depuis plusieurs années le manque d'équipements privés de valorisation des patrimoines paysagers emblématiques dans des logiques agritouristiques ou de tourisme industriel. Pourtant le potentiel en outils d'interprétation portés par des structures privées (agriculteurs, artisans, entreprises patrimoniales) est important et pourrait enrichir de manière cruciale l'offre de découverte en confortant les contenus patrimoniaux présentés par les acteurs publics.

Compte tenu des équipements et outils actuels en matière d'interprétation des géopatrimoines et des paysages, les démarches d'accompagnement et de soutien des collectivités locales et des acteurs économiques privés doivent être poursuivies, en mettant l'accent dans le présent coup de pouce sur la qualité des équipements et de la scénographie.

Ce coup de pouce bénéficie du soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Objet :

Le présent « Coup de pouce » vise à accompagner les communes, communautés de communes et d'agglomération et entreprises qui valorisent les patrimoines emblématiques dans des démarches qualitatives de valorisation des patrimoines géologiques, paysagers et agricoles des Monts d'Ardèche, dans une finalité pédagogique et touristique.

Ce « Coup de pouce » vise en l'attribution d'une aide en faveur de :

- ▶ la réalisation d'une étude d'interprétation d'un géosite, d'un ensemble de géosites, d'un site paysager fort ou d'une entreprise, agricole, artisanale ou industrielle à vocation d'accueil;
- ▶ la réalisation des mobiliers d'interprétation permettant de transmettre des connaissances sur les géopatrimoines, les paysages et les patrimoines agricoles ou industriels;
- ▶ la réalisation d'une étude de programmation paysagère (Avant Projet Sommaire), répondant à des objectifs à la fois qualitatifs et fonctionnels : aménagement des points de vue remarquables, lisibilité et qualification des entrées, sécurisation des circulations et des arrêts, choix des mobiliers en cohérence avec les contenus d'interprétation, choix de matériaux et sélection de végétaux adaptés aux conditions climatiques et aux contraintes d'entretien, etc.
- ▶ La mise en œuvre des aménagements et équipements programmés.

Les bénéficiaires

Les **communes, communautés de communes et communauté d'agglomération, ou acteurs économiques (agriculteurs, artisans, industries...)** engagés dans la valorisation des **patrimoines emblématiques** du périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Les bénéficiaires doivent **impérativement** :

- être propriétaires des parcelles à valoriser ;

Ou

- Conventionner avec les propriétaires fonciers des parcelles en vue de constituer un projet répondant à l'objet du présent appel à partenariat.

En aucun cas, le présent coup de pouce ne pourra venir aider un porteur de projet **ne pouvant pas justifier de sa maîtrise foncière ou d'un accord clair avec le propriétaire.**

Les conditions d'intervention

Le Parc naturel régional accompagnera les communes, communautés de communes ou communautés d'agglomération dans la réalisation de l'équipement répondant aux principes suivants :

1) Les clauses relatives aux objectifs globaux du projet :

Le projet de valorisation du site devra:

- **s'inscrire dans le cadre de la valorisation globale des patrimoines emblématiques des Monts d'Ardèche** ;
- permettre l'ouverture sécurisée du site au public de manière ponctuelle ou permanente ou permettre la découverte visuelle et la compréhension du site depuis un espace ouvert au public (belvédère, table d'orientation...) ;
- constituer un espace de découverte touristique et/ou pédagogique au travers d'équipements d'interprétations ;
- être issu d'une concertation locale avec les habitants, acteurs et élus locaux.

2) Les clauses relatives aux modalités de construction du projet :

- a) Une expertise de l'état du site et des conditions d'accessibilité devra être fournie par le bénéficiaire (un accompagnement du Parc peut être sollicité pour la réalisation de cette étape),
- b) Cette expertise précisera en fonction du site la faisabilité d'une valorisation ou d'une réhabilitation et les préconisations techniques à employer.
- c) L'éligibilité de la phase de travaux sera conditionnée au respect des critères et conclusions de l'expertise.
- d) Les étapes de suivi et réception des travaux feront également l'objet d'un accompagnement obligatoire par un agent du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

3) L'engagement du bénéficiaire:

Le bénéficiaire s'engage à :

- utiliser obligatoirement le logo du Parc et celui de l'UNESCO sur les mobiliers ou outils d'interprétation ou de signalétique. Dans la mesure du possible, il utilisera la charte graphique du Parc des Monts d'Ardèche.
- informer systématiquement sur le lien entre le projet de valorisation et le travail du Parc;
- informer et associer les habitants et/ou les acteurs locaux potentiellement concernés (acteurs économiques, associations de protection et de valorisation de patrimoines naturels ou culturels...) de la démarche en cours ;
- appliquer la charte signalétique du Parc et éventuellement faire supprimer l'affichage publicitaire illégal sur le site, ou **retirer les précédents éléments d'interprétations obsolètes** ;
- **associer le Parc aux différentes étapes du projet et, avant la décision de réalisation d'un équipement d'interprétation, solliciter le Parc pour avis.**
- assurer l'entretien de l'ensemble des dispositifs, leur mise à jour et leur remplacement en cas de détérioration.

Les modalités d'interventions

Eligibilité des dépenses :

Les dépenses éligibles sont des dépenses d'investissement :

- les prestations d'étude d'interprétation et d'étude paysagère préalables à la conception des équipements, à l'aménagement du site et à la réalisation des outils d'interprétations;
- les prestations de création des contenus d'interprétation (rédaction des textes, création graphique, traductions...) liées à la réalisation des outils d'interprétations;
- la réalisation et la pose des mobiliers ;
- la réalisation des travaux paysagers, dans la limite de l'enveloppe prévue dans le présent coup de pouce.

Sont exclus les travaux de maçonnerie, de terrassements, les dépenses inhérentes à l'achat de matériels, le défraiement des agents communaux, les frais d'impressions.

Intensité de l'aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

Taux indicatif : aide à hauteur de 50 % dans la limite de 15 000 euros HT par projet.

Il est à noter que ne pourront être éligibles que les dossiers dont le coût total est estimé à au moins 5000€ HT.

Les étapes à suivre

Calendrier d'instruction des dossiers:

❶, **Le** bénéficiaire potentiel adresse au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche le formulaire de déclaration d'intention (**Cf. dossier joint Etape 1**) **avant le 1er juin 2021**.

❷ Sur la base du descriptif du projet et éventuellement d'une visite sur site, le Parc étudie l'éligibilité du dossier.

Le principe de l'attribution de l'aide et son montant est validé techniquement aux regards des critères suivants :

- **la qualité du projet**
- **la maturité du projet,**
- **les porteurs de projet n'ayant jamais bénéficié des coups de pouce sont prioritaires.**

Les candidats sont informés des décisions prises par le Parc, début mai. Celui-ci communique alors un dossier de demande de subvention complet aux maîtres d'ouvrage.

❸ Le bénéficiaire retenu envoie au Parc le **dossier de demande de subvention complet**. Le Parc apporte un appui technique dans l'élaboration du dossier de demande de subvention. (**Cf. dossier joint Etape 2**).

❹ Le Parc délibère en bureau syndical, en juin 2021, la liste des maîtres d'ouvrage retenus ainsi que les montants alloués pour chaque opération aux regards des dossiers envoyés en amont.

❺ **Les travaux ne peuvent démarrer qu'à réception de l'arrêté attributif de subvention de la Région**. Les dépenses éligibles ne seront prises en compte qu'à réception de cet arrêté.

❻ Un accompagnement technique du Parc est prévu tout au long de l'opération (comités de pilotage organisés par la collectivité), **Le Parc est sollicité pour validation avant les BAT (Bon à tirer) ou remise des plans d'interprétation.**

❼ Un accompagnement technique du Parc est prévu tout au long de l'opération (comités de pilotage organisés par la collectivité), **Le Parc est sollicité pour validation avant les BAT (Bon à tirer) ou remise des plans d'interprétation.**

Contact

A tout moment vous pouvez contacter le chargé de mission référent pour ce Coup de pousse ; il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet. Le cas échéant, un autre chargé de mission sera votre interlocuteur technique dans la concrétisation du projet.

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

50, allée Marie Sauzet

07380 JAUJAC

Chargé de mission Tourisme

Nicolas KLEE Ligne : 04.75.36.38.60

Courriel : nklee@parc-monts-ardeche.



ETAPE 1
FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION
Pour la réalisation d'un projet de valorisation du patrimoine géologique et
du paysage

CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE

N° d'ordre

DATE DE RECEPTION

Référence et intitulé
de l'action :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

COMMUNES OU COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE :	
REPRESENTÉE PAR :	
Téléphone / fax	
Courriel	

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte du projet	
--------------------	--

Finalités du projet :	
Modalités de mise en œuvre :	
Calendrier prévisionnel de réalisation	Début : Fin :

BESOINS PREVISIONNELS

Nature des dépenses	Montant total des travaux HT
Nature des recettes	Montant par financements

Je m'engage à ne pas débiter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord formalisé (convention retournée remplie et signée) par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.

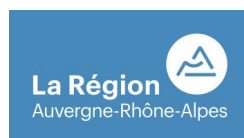
Fait à _____, le _____

Signature du demandeur

Contacts

Contacts

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
50 allées Marie Sauzet 07380 JAUJAC
Chargé de mission Tourisme
Nicolas KLEE
Ligne : 04.75.36.38.78
Courriel : nklee@parc-monts-ardeche.fr



ETAPE 2 DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Courrier de demande de subvention signé	Annexe 1
Plan de financement signé	Annexe 2
Calendrier de réalisation	
N°Siret	
Fiche descriptive	Annexe 3
Attestation de non commencement de travaux signée	Annexe 4
Attestation de régime TVA de la structure signée	Annexe 5
Attestation régime TVA de l'action : signée	Annexe 6
Devis précis correspondant aux montants du plan de financement	
RIB : relevé d'identité bancaire	
Délibération approuvant l'action et son plan de financement comportant visa de la Sous-Préfecture signée ou Procès verbal d'assemblée générale autorisant le représentant de l'association à solliciter la subvention.	Annexe 7

Points de vigilance :

Constitution du dossier :

- Tout dossier incomplet ne pourra être instruit par le Parc
- Vérifier la cohérence des pièces : Elles doivent être mises à jour au fur et à mesure de la préparation du projet
 - les devis doivent correspondre au plan de financement, chaque prévision de dépense inscrite au budget doit être justifiée par un devis
 - le montant de la subvention sollicitée et du budget du projet doit être le même dans la délibération, le courrier de demande de subvention, le plan de financement et la délibération.

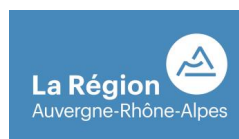
Respect du calendrier :

- Les dossiers complets doivent être transmis au Parc
- Les dépenses ne doivent pas être engagées avant l'arrêté d'attribution de la subvention par la Région
- La réalisation du projet doit respecter les dates d'instruction données par la Région dans l'arrêté d'attribution de la subvention.

Pour toute question, contactez :

Contacts

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
50 allées Marie Sauzet 07380 JAUJAC
Chargé de mission Tourisme
Nicolas KLEE
Ligne : 04.75.36.38.78
Courriel : nklee@parc-monts-ardeche.fr



Lieu, date

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de l'Aménagement du Territoire et de la
Montagne
A l'attention de Frédéric GIRARD

1, esplanade François Mitterrand
CS 20033
69 269 LYON Cedex

OBJET : COUP DE POUSSE « GEOSITES ET PAYSAGES »

Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Nicolas Klee

Monsieur le Président,

Je vous prie de recevoir la demande de subvention pour l'opération « Nom du projet »

pour un montant de XXX € HT/TTC dans le cadre du Coup de pousse du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, pour un budget total de XXX € HT/TTC.

Vous trouverez le dossier technique joint dans Contranet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Prénom Nom
Fonction

PLAN DE FINANCEMENT
CALENDRIER ET N°SIRET

OBJET : COUP DE POUSSE « GEOSITES ET PAYSAGES »

Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Nicolas Klee

Nom de l'action

Plan de financement :
Dépenses d'investissement
HT ou TTC (rayer la mention inutile) *

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Total		100%	Total		100%

*les porteurs de projets récupérant la TVA ou le FCTVA doivent établir un plan de financement HT, si la TVA et le FCTVA ne sont pas récupérés, le plan de financement est TTC.

Calendrier :

Date de début de l'action prévue :

Date de fin de l'action prévue :

Numéro SIRET :

Date et signature

Prénom Nom
Fonction

FICHE DESCRIPTIVE

OBJET : COUP DE POUSSE « GEOSITES ET PAYSAGES »Dossier porté par « **Porteur de projet** »Dossier suivi au PNR par : Nicolas Klee**Nom de l'action**

Contexte	
Objectifs	
Descriptif	

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné(e), « Nom, prénom, fonction », de « nom de la structure » atteste que l'action «Nom de l'action» n'a pas commencé.

Pour faire et valoir ce que de droit.

A lieu, date
Signature

Fonction,

Nom prénom

ATTESTATION DU REGIME TVA DE LA STRUCTURE
PORTEUSE DU PROJET

Je soussigné(e), **Nom, prénom, fonction**, atteste que le **Nom de la structure porteuse du projet** :

Cochez la case correspondante

- est assujetti(e) à la TVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et est éligible au remboursement du FCTVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et n'est pas éligible au remboursement du FCTVA

Pour faire et valoir ce que de droit.

A **lieu, date**
Signature

Fonction,

Nom prénom

ATTESTATION REGIME TVA ET IMPUTATION COMPTABLE DE L'OPERATION

Je soussigné(e), **nom, prénom**, atteste sur l'honneur que l'opération **nom de l'opération** dans le cadre du coup pousse **nom du coup de pousse** répond aux critères suivants :

Cochez la mention correspondante :

Situation vis-à-vis de l'assujettissement TVA

- Est assujettie à la TVA n'est pas assujettie à la TVA

Imputation comptable de l'opération

- Inscrit cette action en section investissement
 Inscrit cette action en section fonctionnement

Situation de la collectivité au regard du FCTVA

- Relève du FCTVA ne relève pas du FCTVA

En conséquence, le régime TVA appliqué à l'objet de la présente demande est :

- Hors Taxe (HT)
 Toutes Taxes Comprises (TTC)

A **lieu, date**
Signature

Fonction,

Nom prénom

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du

Le Conseil d'Administration s'est réuni le ...*date*.....à ...*heure*.....à *lieu*.....

Ordre du jour :

-
-
-

Concernant le point du jour relatif à *nom du projet* , le conseil d'administration décide de solliciter l'aide financière du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.
Cette demande s'inscrit dans les coups de pousse « Géosites et paysages » du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche 2021.

Certifié exact,

Nom prénom
Fonction